

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 13

présenté par

Mme Batho, M. Julien-Laferrière, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot,
M. Orphelin, M. Chiche, Mme Cariou et Mme Chapelier

TITRE

Au titre du projet de loi, substituer aux mots :

« dérèglement climatique »

les mots :

« réchauffement climatique dû à l'influence humaine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde » disait Albert Camus. Le climat ne se dérègle pas, il subit un réchauffement global dû aux activités humaines.

Le présent amendement s'inspire d'une recommandation du Haut Conseil pour le Climat. Comme l'a souligné le Haut Conseil pour le Climat dans son avis sur le projet de loi « le terme « dérèglement climatique », qui suggère que le climat aurait été « réglé », n'est pas ou peu utilisé dans le contexte international et académique en lien avec le changement climatique. **Les termes « changement climatique » ou « réchauffement climatique dû à l'influence humaine et ses conséquences » sont retenus par le GIEC.**